

Avant de choisir un produit insecticide... Souvenez-vous que :

Les frais de main-d'œuvre, de transport d'eau, etc., restent, par pulvérisation, les mêmes que le produit soit ou non efficace.

Le nombre des traitements est en raison inverse de l'efficacité et de l'adhérence des produits.

Pour diminuer le nombre des traitements il faut utiliser un produit capable, en gardant ses qualités propres, de ne pas altérer celles des autres produits auxquels il est mélangé. Il faut, en conséquence, que **le produit puisse être utilisé en même temps que les bouillies cupriques**, quelle qu'en soit la composition, **et avec les sulfures mouillables**.

Il faut préférer le produit qui ne présente, au moment de l'emploi, **aucun risque d'empoisonnement** pour le personnel, les animaux domestiques ou le gibier et dont la toxicité ne risque pas d'empoisonner les grappes et le vin.

**Pour toutes ces raisons de facilité d'emploi,
d'économie d'utilisation,
de sécurité totale,**

vous utiliserez exclusivement

LE FLUOLITE

C'est une poudre bleue titrant 47 à 49 pour cent de fluor du fluorure double d'aluminium et de sodium en provenance de la décomposition des phosphates naturels.

Sa finesse est celle du tamis 200. — Sa densité apparente de 0,6 à 0,7.

Le Fluolite s'utilise à raison de 1 kilog par hectolitre d'eau ou de bouillie.

Il peut être mélangé à n'importe quelle bouillie cuprique, à tous les sulfures mouillables, sans que son efficacité insecticide ou celle des autres corps en soit en rien altérée.

Le Fluolite a été proposé à l'Agriculture pour la première fois en 1936.

L'importante proportion de Fluor que contient ce produit provient de l'acide fluorhydrique gazeux ce qui permet d'obtenir un produit de pureté incomparable. Le procédé de fabrication, par l'absence de broyage, évite toute modification de la cristallisation qui, au point de vue insecticide, a une importance primordiale.

LE FLUOLITE N'EST PAS UN POISON